

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50
Six mois... 26.50
Un an... 50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSÉRATIONS:
Annonces: la ligne... 26 c.
Réclames: »... 30 c.
Faits divers: »... 50 c.

On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires; (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue Nationale 18
A Lille, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux du Mémorial, Grand-Place (entrées par les débris Saint-Etienne).
A Arras, rue de la Liberté, 24.
A Paris, aux bureaux de l'Agence Havas, place de la Bourse, 2, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 3 JANVIER 1883

LES FUNÉRAILLES

Les funérailles solennelles de M. Gambetta auront lieu vendredi. Le gouvernement a décidé qu'elles seraient célébrées aux frais de la Nation, et que Gambetta aura droit aux mêmes honneurs que les anciens chefs d'Etat.

Ce seront de royales funérailles!

Toutes les troupes seront sous les armes, les tambours batront aux champs, volés d'un crépe, lorsque le cercueil passera; les musiques militaires joueront des marches funèbres, une foule immense suivra le convoi; mais Dieu sera banni, la religion sera absente, aucune prière n'accompagnera le corps au cimetière, et nous assisterons à une de ces manifestations humaines, à une de ces audacieuses et impuissantes négations de Dieu, au lendemain même du jour où Dieu vient d'affirmer aussi terriblement sa toute-puissance, de démontrer que seul il est grand, en frappant cet homme en pleine possession de sa maturité, de son talent, et du renouveau de sa popularité.

Il n'y a pas de Dieu, quand Dieu les écrase! Sur la tombe, on exaltera la toute-puissance de l'homme qui n'est plus. On a jeté dans son cercueil, comme dans celui des patens illustres, quelques médailles commémoratives; on a enveloppé son corps d'un drapeau tricolore; car ces hommes, qui nient toute religion, qui nient l'immortalité de l'âme — qui pensent, comme Gambetta, que le philosophe positiviste Comte était le plus grand penseur de ce siècle — essayent de le soustraire au néant, et de réagir contre leurs propres doctrines, qui veulent que rien ne survive dans l'homme, qui devient avec le dernier souffle « ce je ne sais quoi qui n'a de nom dans aucune langue ».

Quel spectacle!
Connaissez-vous rien de plus navrant que cette mort aux causes mystérieuses, que la vue de cet homme succombant entouré d'amis, qui pouraient moins Gambetta, que leurs espérances perdues?

Tous ceux qui, hier encore, l'accusaient violemment — depuis Clémenceau jusqu'aux modérés — viendront demain à ses funérailles, faire retentir la ville de leurs lamentations mensongères; semblables à ces pleureuses qui suivent dans l'Inde les convois funèbres, et mesurent l'éclat de leurs cris de douleur, aux honneurs qu'elles ont reçus ou qu'elles espèrent.

de circonstance une joie profonde et sans mélange.
Autour de ce cercueil, il y aura des heureux; il y aura aussi ceux qui voient s'écrouler leurs espérances; et surtout cette foule immense de badauds, qui cherchent à satisfaire leur curiosité et qui suivent du même regard avide un grand mariage ou un grand enterrement.
Il n'y aura pas la religion qui prie, qui bénit la dépouille mortelle, qui affirme l'immortalité, et qui montrerait à cette foule le néant des gloires humaines, l'impuissance du génie et la majesté de Dieu!

Nous l'avouons sans détour: une tristesse poignante nous envahit devant cet homme qui s'en va, cette foule qui le suit, et qui proclame l'immortalité de ce positiviste qui ne croyait qu'à la matière périssable!

PIERRE SALVAT.

LA MORT DE M. GAMBETTA

Rapport au Président de la République

Voici le texte du rapport adressé par le conseil des ministres à M. le Président de la République:

Monsieur le président,
Un grand malheur a frappé la France. Elle porte aujourd'hui le deuil d'un de ses fils les plus illustres.

Les services que M. Gambetta a rendus à son pays sont dans toutes les mémoires.
Dans les jours d'épreuves les plus douloureuses, il a porté le drapeau de la France envahie, sans désespérer d'elle, de sa vitalité, de son avenir. Il a été l'un des membres les plus éminents de ce gouvernement de la Défense nationale qui, par son énergie et son patriotisme, a du moins sauvé l'honneur de la patrie, s'il n'a pu réunir à son sauvegarder les frontières.

Pendant la période si difficile de la fondation de la République, il a, par son éloquence, par sa vigilance, par son sage et habile esprit de conduite, contribué à gagner à la cause du gouvernement nécessaire et national, ces majorités qui sont aujourd'hui le ferme et inébranlable appui de nos institutions.
Citoyen dévoué, intègre, d'une intelligence si élevée et d'une âme si haute, orateur d'une incomparable puissance, cet homme d'Etat ne saurait recevoir de ses concitoyens qui l'aimaient de trop grandes marques de l'estime et de la reconnaissance publiques.

Nous vous proposons de décréter que les funérailles nationales seront faites à M. Gambetta, et que les frais de ces funérailles seront acquittés par le Trésor public.
Nous sommes sûrs, Monsieur le président, en vous adressant cette proposition, de répondre aux sentiments dont vous avez été le premier interprète, en apprenant cette fatale nouvelle, et d'aller ainsi au-devant des volontés du Parlement et de la Nation.

Si vous l'approuvez, nous vous prions de vous en vouloir bien revêtir de votre signature le présent décret.
Veuillez agréer, Monsieur le président, l'hommage de notre profond respect.
Paris, le 2 janvier 1883.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères,
E. DUCLEUX.
Le ministre de l'intérieur et des cultes
A. FALLIÈRES.
Le ministre des finances,
TIARD.

Le Président de la République française, sur la proposition du président du conseil, ministre des affaires étrangères, du ministre de l'intérieur et des cultes et du ministre des finances,
Décrète:
Article 1^{er}. — Des funérailles nationales seront faites à M. Gambetta.

le ministre des finances, sont chargés de l'exécution du présent décret.
Fait à Paris, le 3 janvier 1883.
(Signé) JULES GRÉVY.

Par le président du conseil des ministres:
E. DUCLEUX.
Le ministre de l'intérieur et des cultes,
A. FALLIÈRES.
Le ministre des finances,
TIARD.

L'autopsie

A Ville-d'Avray, les docteurs et professeurs dont les noms suivent sont arrivés par le train de huit heures et demie du matin.
Ils ont procédé aussitôt à l'autopsie, à la suite de laquelle un premier procès-verbal, dont voici le texte, a été rédigé:

« Ville-d'Avray, 2 janvier 1883, 11 h.

1^o L'autopsie, faite avec le plus grand soin et dont le procès-verbal détaillé sera publié ultérieurement, a fait reconnaître:
1^o Une inflammation ancienne de l'intestin ayant produit un rétrécissement de la terminaison de l'intestin grêle et de la valvule iléocœcale;
2^o Une large et profonde infiltration purulente séjournant en arrière du colon et dans la paroi abdominale;
3^o Un léger degré de péritonite généralisée qui s'est produite pour les derniers moments de la vie.

« Les autres organes ne présentant aucune lésion. La blessure était complètement cicatrisée.
« En somme, M. Gambetta a succombé à une pétyphite et péricolite suppurées. Toute intervention chirurgicale eût été illégitime et dangereuse. Elle n'eût eu d'autre résultat que d'abréger la vie.

« Ont signé:
« Les professeurs: Paul Bert, Brouardel, Obarcot, Cornil, Trélat, Verneuil.
« Les docteurs: Lannelongue, Sirey, Fieuzal, Liouville, Mathias-Duval, Laborde, Guérin, Gille, M. Paul Gibier, interne des hôpitaux.

Immédiatement après l'autopsie, on a procédé à l'embaumement.
Après l'embaumement, le corps a été mis en bière et descendu dans la salle à manger du rez-de-chaussée, à une table garnie de branches de sapin et de fleurs.

Le public a été admis à pénétrer dans cette salle; il y sera également admis demain pendant toute la journée, à moins d'ordres contraires.
Le corps sera transporté demain soir à Paris au Palais Bourbon; il sera placé dans un des salons du rez-de-chaussée.

Il y restera jusqu'aux obsèques, qui auront lieu vendredi, à midi précis.
Une opinion de M. Gambetta

On a paru surpris de l'autopsie; on s'est étonné d'une semblable opération. Il est donc utile d'apprendre à nos lecteurs que M. Gambetta était partisan de l'autopsie; il faisait même partie d'une société créée dans le but d'en favoriser le développement.
Bien plus, si la crémation eût été admise en France, il est certain que M. Gambetta eût été incinéré.

Il signa, il y a deux mois environ, le projet de loi déposé à la Chambre par M. Casimir Périer et relatif à la crémation.
C'est même une de ses dernières signatures parlementaires qu'il ait données.

La mise en bière

Procès-verbal de la mise en bière du corps de M. Gambetta.
De trois à quatre heures, la mise en bière a eu lieu dans la chambre mortuaire, en présence de MM. les docteurs Fieuzal, Liouville, MM. Spuller, Ranc, Sandrius, Thomson, Etienne, Marcellin Pellet, députés; Joseph Arnaud, Dumangin, Bordone, Steenackers, Bastien Lepage, Strauss, Louis et Paul, serviteurs dévoués de M. Gambetta.

Le commissaire de police de Ville-d'Avray, centide son écharpe, y assistait. Des médailles d'or, d'argent et de cuivre, aux effigies de la République, sont placées dans le cercueil de plomb, où MM. Obaplin, Antonin Pronst et Derouidè déposent des médailles commémoratives, l'une, le médaillon en bronze de M. Gambetta, l'autre, la médaille en argent de la Ligue des patriotes.

L'acte de décès

L'an mil huit cent quatre-vingt-trois et le mardi 2 janvier, à onze heures du matin, conformément à la loi, acte a été dressé du décès de Léon-Michel Gambetta, député de la Seine, ancien ministre, décédé le 31 décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à onze heures cinquante-cinq minutes du soir, en la quarante-cinquième année de son âge, à Ville-d'Avray, commune de Sévres.

Établi, par la déclaration des témoins et déclarants soussignés, l'identité du défunt, fils de Joseph-Nicolas Gambetta, sans profession, actuellement domicilié à Nice (département des Alpes-Maritimes), et de feu Magdeleine Massabie, épouse légitime du précité.
Le présent acte a été contresigné par nous, maire, officier d'état-civil, demeurant à Suresnes, et MM. Emmanuel Arène et Marcellin Pellet, députés, à l'effet d'être déposé dans les archives.

En foi de quoi, la déclaration ci-dessus a été reconnue valable et de bonne foi.
Suresnes, ce 2 janvier 1883.
Ont signé:
Le maire,
(Signature illisible)
EMMANUEL ARÈNE, MARCELLIN PELLET, députés.

Lettre de faire part

Voici le texte de la lettre d'invitation:
M.
Vous êtes prié d'assister aux obsèques de M. Léon Gambetta, décédé à l'âge de 41 ans, le 31 décembre 1882, aux Jardies (Ville-d'Avray, Seine et Oise), qui auront lieu le vendredi 5 janvier 1883, à midi précis, au Palais Bourbon.

De la part de M. Joseph Gambetta, de M. Léon Gambetta, de M. Michel Gambetta, père, beau-frère, sœur et oncle du défunt.
L'inhumation aura lieu au cimetière de l'Est (Père-Lachaise).
Le cortège se rendra directement du Palais Bourbon au cimetière.

Les obsèques

Le préfet de Nice a télégraphié hier qu'il avait pu obtenir de M. Gambetta père que les obsèques eussent lieu à Paris.
En conséquence, on a décidé que les funérailles auraient lieu vendredi à midi. Elles se feront, comme nous l'avons dit, aux frais de l'Etat et avec le plus grand cérémonial. Pour rendre au dernier hommage à M. Léon Gambetta, on a réuni de la considération comme ancien chef du pouvoir. Pendant la Défense nationale il avait en effet toute l'autorité d'un président de la République.

Toutes les troupes de la garnison de Paris et de Versailles assisteront donc aux obsèques, ainsi que tous les corps constitués.
Rien n'est encore arrêté dans la marche du cortège, mais s'il suit la ligne des boulevards, comme la chose est probable, les petites boutiques seront assurément fermées.

La convocation des gauches

La convocation suivante a été adressée aux membres de ce groupe:
« Cher collègues,
« Notre bureau a pensé qu'en présence de la perte irréparable que vient de faire la France et la République, il est nécessaire de convoquer les membres de l'Union républicaine à Paris.
« Le groupe se réunira mercredi, à 2 heures, au Palais Bourbon.
« On annonce également, pour demain mercredi, une réunion plénière des gauches à l'effet de régler la participation de la Chambre aux obsèques de M. Gambetta.

Dispositions testamentaires

M. Ranc nous a affirmé hier qu'il ignorait complètement s'il existait un testament. Les scellés ont été apposés sur tous les meubles de Ville-d'Avray. Il est donc impossible de savoir si un testament est en fermé quelque part.
Un autre renseignement officiel nous a été fourni. Jamais M. Gambetta n'a eu de fils, il n'était pas le père de cet enfant qu'on a pu voir à Ville-d'Avray et qui, par conséquent, n'est jamais appelé Massabie.

Un Monument

Il est question d'organiser, dans tous les journaux républicains, une souscription dont le produit serait destiné à l'érection d'un monument à la mémoire de M. Léon Gambetta.
Toutefois rien n'est encore décidé; on a besoin d'être fixé sur le lieu où se fera l'inhumation définitive.

toute nature qui ont couru sur l'accident arrivé à M. Gambetta, aurait eu un moment l'intention de procéder à une enquête judiciaire. La personne de qui nous tenons ce renseignement ajoute qu'après en avoir conféré avec ses deux substitués, le procureur de la République aurait renoncé à son projet.
D'un autre côté, on nous assure qu'il y a eu hier soir, de cinq heures à sept heures, une réunion des juristes qui dirigent la Gazette des Tribunaux, à l'effet de décider s'il y avait lieu ou non d'insérer en tête ou en annexe de ce matin une note réclamant une enquête.
L'avis de la majorité aurait, nous dit-on, été pour la non-insertion, et aucune note ne paraîtrait ce matin dans la Gazette des Tribunaux.

AU PALAIS-DE-JUSTICE

Quelle que soit la valeur politique et morale de l'homme, on peut mesurer la place qu'il occupe dans les préoccupations publiques au mouvement causé par cette mort inattendue.
C'était hier le sujet de toutes les conversations au Palais, où Gambetta a laissé des souvenirs d'autant meilleurs qu'il n'y a jamais excité d'envie, par la bonne raison qu'il a fort peu plaidé dans sa vie.

Pourtant, comme le faisait remarquer hier la Gazette des Tribunaux, dans un entretien un peu laconique, M. Gambetta était encore inscrit au tableau et, si ses obsèques ont lieu à Paris, si elles sont l'objet d'une cérémonie publique, de discours, l'ordre des avocats devra y être représenté et prendre le pas sur toutes les autres députations.

C'est une des prérogatives auxquelles tient le plus le bâtonnier en exercice, M. Falaix, et, tout récemment, lors de l'enterrement de M. Lachaud, il l'a montré en insistant pour passer devant M. Rouher. Bien que celui-ci fut là comme représentant S. M. l'Impératrice et portât le cordon de grand-croix de la Légion d'honneur, M. Falaix a déjà fait prendre, à la bibliothèque des avocats, le recueil des discours de M. Gambetta, ainsi qu'une petite brochure assez rare, intitulée: *Gambetta intime*, pour préparer l'oraison funèbre qu'il aura à prononcer très probablement.

Dans tous les groupes, on devise et on discute plus ou moins passionnément des conséquences que peut entraîner cette mort, au point de vue républicain; d'aucuns, comme M. La guerre, le jeune défenseur des mineurs de Montceau-les-Mines (dont, soit dit en passant, plusieurs journaux ont faussement annoncé la suspension), — d'aucuns prétendent que c'est un bonheur pour la République, parce que cela permettra à bien des hommes sincères qui étaient divisés de se réconcilier. On combattra davantage pour des idées et moins pour un parti.

D'autres, comme l'interlocuteur du précédent, M. Georges Lachaud, pensent que la République est décapitée, et que, s'il y avait par exemple à faire un plébiscite, les républicains ont perdu le seul homme dont le nom fût connu dans les campagnes.

Plus loin, des anciens, M. Allou, M. Lonté, M. Du Buit, parlent de l'homme, qu'ils ont connu et aimé, parce que c'était le type achevé du « bon garçonnisme ». Tous s'accordent à dire que c'était une intelligence d'une grande valeur et la seule volonté assez énergique, assez hardie pour s'imposer aux « groupes » de la Chambre.

La mort de Gambetta jugée à l'étranger

Vienna, 2 janvier.
La mort de Gambetta produit ici une énorme sensation. Tous les journaux publient des articles de fond sur cet événement et l'apprécient de diverses façons. La Nouvelle Presse libre et le Tagblatt célèbrent les grandes qualités de M. Gambetta en disant que sa mort ne saurait compromettre la République, qui a pris de fortes racines dans le pays.
Fremdenblatt regrette cette mort prématurée.

Cologne, 2 janvier.

Voici ce que dit la Gazette de Cologne:
« Le Génio, le fils de l'épicière de Cahors, a sincèrement aimé la belle France et sa grande nation.
« S'il voulait quelquefois le bien de ses amis et le bien de la France, il a toujours voulu le bien de la France; Et celle-ci ne manquera pas les diages devant la tombe de l'étranger ne doit aucune reconnaissance à l'ex-dictateur de Tours.
« Mais l'Europe se doit à elle-même de parler en termes dignes de l'homme qui depuis dix ans est dans toutes les bouches. »

On télégraphie de Berlin à la France:
Berlin, 2 janvier.
La mort de M. Gambetta n'a produit qu'une émotion restreinte à Berlin. La plupart des journaux n'ont pas paru hier ni ce matin, en raison des fêtes de la nouvelle année. Quelques suppléments ont été créés dans les rues de la capitale.

L'opinion générale est que le parti opportuniste est perdu.
D'après ce que j'ai appris, cependant, M. de Bismarck est personnellement affligé et découragé par la mort de M. Gambetta.
Pesth, 2 janvier, 10 h.
La mort de M. Gambetta a produit ici une impression douloureuse. Les journaux hongrois publient des articles sympathiques à l'égard de la France.
Madrid, 2 janvier, 10 h. matin.
La mort de M. Gambetta a causé ici une grande sensation dans les cercles politiques. Hier soir et ce matin, les journaux de toutes nuances ont commenté ce triste événement. Tous s'accordent à dire que cette mort est une grande perte pour la France et pour la République.

La presse et le parti républicain, en Espagne, se proposent de faire une manifestation solennelle pour honorer la mémoire de M. Gambetta.
Londres, 2 janvier.
Sir Charles Dilke, parlant hier soir devant une réunion de ses électeurs à Chelsea, a dit en commençant son discours:
« Je me suis rendu au milieu de vous encore sous l'impression de la profonde tristesse que m'a causée la nouvelle de la mort d'un grand homme, du plus grand des Français contemporains.
« Outre les relations d'amitié que je cultivais avec lui depuis de longues années, je me suis rencontré avec M. Gambetta au cours des négociations commerciales qui ont lieu entre la France et l'Angleterre, et il me semble juste de rappeler à cette occasion, aux fabricants anglais, la perte que la France vient d'éprouver.
« M. Gambetta professait, du reste, un grand respect pour le peuple anglais, et j'ai la conviction que les Anglais de tous les partis ont admiré son courage superbe, son énergie sans égale et son éloquence magnifique. »

M. GAMBETTA ET LA PRESSE

LE PAYS:

« Léon Gambetta est mort.
« La main de Dieu est là. Comme Hérode qui mourut en voyant ses chairs tomber en lambeaux; comme Antiochus qui tout vivant se vit envahir et manger par les vers, il succomba à la fleur de l'âge, en pleine vigueur, dans tout le rayonnement de sa force, empoisonné par son propre sang.
« Il s'était levé contre Dieu. Il est tombé.
« C'est épouvantable, mais c'est juste.
« Et quelle mort!
« Une mort sans gloire, sans éclat, une mort bête.
« Ah! s'il avait roulé sous une balle allemande pendant la défense nationale; si, pareil à Collet d'Herbois, à Robespierre jeune, il eût marché à l'ennemi, ceint de l'écharpe tricolore et le sabre à la main, et que la mitraille l'eût broyé!
« Si même il avait été enseveli sous les pavés disjoints d'une barricade, comme Baudin son client posthume, il y aurait eu, tout autour de son front pâli, l'aurole qui voltige, lumineuse et poétique, et qui de